

**Discours des vœux du Maire – Vendredi 4 janvier 2019 -**

Au nom du Conseil Municipal et des services, c'est une grande joie et une satisfaction de vous accueillir ce soir en notre Mairie pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Après le réaménagement du centre Bourg, la vétusté de nos **entrées d'agglomération** paraissait plus criante. Chacun se rappelle l'état de nos accès d'agglomération. Le Conseil Municipal a donc décidé de réaliser ces travaux par tranches. Une première tranche a compris les rue du Clos Poulet, d'Emeraude, de la Madeleine et la rue de la Gare. Travaux réalisés avec la même volonté d'assurer la sécurité de tous les usagers (*piétons et automobilistes*). Le 23 juin, sous la présidence de Monsieur François Claude PLAISANT, alors Sous-Préfet de Saint-Malo, en présence de nombreuses personnalités dont notre député Gilles LURTON, et le Président de Saint-Malo Agglomération, Claude RENOULT, de nombreux Maires, a eu lieu l'inauguration des aménagements d'entrées de bourg. Ce programme a été financé à 45% par des subventions.

Chacun a pu également constater les importants travaux réalisés sur la voirie communale. Le réaménagement du **carrefour de la Grande Fontaine** a été le chantier principal. Les travaux de voirie hors agglomération se sont élevés à 250 000 €.

Le **rond-point du VAUPINEL** : enfin, il est réalisé. Il nous aura fallu 10 années de lutte pour réussir à obtenir cette réalisation, dix années de crainte qu'un accident mortel s'y produise, tant le nombre d'accidents matériels ne se comptait plus depuis longtemps. Lorsqu'en février 2017, les services du Conseil Départemental ont repris contact avec nous pour étudier la possibilité d'un aménagement, soudain, nous avons cru au Père Noël. Mais, nous avons accepté immédiatement cette première rencontre d'étude. Ce que nous ignorions : il y avait des conditions. Cet aménagement concerne un croisement de deux départementales situées hors agglomération. Dans ce cas de figure, la charge des travaux revient au conseil départemental. Ici toutefois, la condition a été très claire : le conseil départemental a proposé un financement à hauteur de 50% ; les autres 50 % devant être supportés par la commune, soit 200 000€ auxquels s'ajoute l'aménagement paysager du rond-point pour 30 000 €.

Certes, nous aurions pu nous arc-bouter sur le principe et considérer comme étant surprenant de devoir de financer cette part de travaux. Mais, et je l'en remercie, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'inscrire cette dépense au budget communal. Nous attendions cet aménagement depuis si longtemps ; la seule question posée : « *quand commencent les travaux ?* ». Nous y sommes. Je veux donc remercier pour leur intervention, Monsieur André LEFEUVRE, Vice-Président du Conseil Départemental, nos conseillers départementaux Anne LEGAGNE et Pierre-Yves MAHIEU, les services du Département et les entreprises qui ont gagné deux mois sur la durée prévue des travaux. J'adresse aussi mes remerciements aux riverains, M et Mme VETIER et l'établissement Intermarché, qui ont accepté de céder le terrain nécessaire à cette réalisation.

Depuis quelque mois, de nouveaux travaux se font jour le long de nos rues. L'agglomération a été retenue dans le programme de **déploiement de la fibre optique**. Saint-Méloir des Ondes voit cette opération se dérouler depuis quelques mois. C'est une chance pour tous les habitants d'avoir accès au développement numérique qui ouvre tant de possibilités, à la fois aux entreprises demandeuses de fort débit et aux particuliers pour plus de confort.

Le complexe sportif ayant été rénové et étendu, il ne restait guère que le sol de la salle n°2, dite **salle de tennis**, à n'avoir fait l'objet d'aucun travaux. Le conseil municipal a décidé de redonner un coup de jeunesse à celle-ci. Cela a débuté par des travaux de peinture des murs réalisés par le service technique municipal. Ensuite, ce fut la réfection des sols. Lors du congrès des Maires l'an dernier, nous avons pris contact avec des entreprises spécialisées en sol sportif. Nous avons retenu la société Polytan qui nous a proposé un sol identique à celui de l'Insep à Paris. Maintenant, chers sportifs qui bénéficierez de cet équipement comme des autres d'ailleurs, nous attendons que vous portiez haut les couleurs de notre commune.

Passé le temps des inaugurations du centre bourg, des entrées d'agglomération et du complexe sportif de la Vallée Verte, **l'inauguration du « Relais des Voyageurs »** restera inscrite dans la mémoire mélorienne. Le 29 septembre, Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de Région Bretagne, nous a fait l'immense honneur d'accepter la présidence de cette inauguration, ceci juste avant son départ. Il était entouré de très nombreuses personnalités et d'un large public. Je ne m'attarderai pas sur cet évènement, puisque la plupart d'entre vous y avez participé. Mais qu'il me soit permis de revenir sur l'investissement humain de l'équipe municipale, élus et services, sur l'action du groupe de travail qui a visité de très nombreuses médiathèques au travers de la Bretagne et qui a élaboré le projet avant de le soumettre à l'architecte. Merci à vous tous. Merci également aux bénévoles d'hier qui êtes toujours assidues, merci aux personnes qui sont venues grossir leurs rangs, merci à Lucie GODEAU, notre jeune responsable, qui y met tout son enthousiasme. Cet équipement, le Conseil Municipal l'a voulu, beau, convivial, ouvert à tous. Vous avez réussi cette gageure.

### **Les travaux de l'EHPAD .**

Il y a 22 ans, lorsque qu'avec M. Ernest BREVAULT, et M. Pierre FONTAINE alors Maire, nous avons décidé de mener à bien ce projet, les résidents, pour la plupart, avaient leur autonomie et pour bon nombre avaient une voiture. La volonté, toujours affirmée, d'accompagner les résidents au plus loin de leur vie a fait qu'au fil des ans, il a fallu médicaliser l'établissement et il est devenu EHPAD. Des travaux étaient rendus nécessaires par l'évolution des législations. Notre volonté était aussi d'apporter plus de confort à nos résidents par l'agrandissement de la salle de restaurant et la création d'un espace d'animations, et plus de facilité à tous nos agents dans l'exécution de leur tâche. Chacun reconnaît la dureté des tâches qu'ils accomplissent aux services de nos aînés. L'extension a permis ainsi la création d'une cuisine conforme aux normes en vigueur.

En 2016, le conseil municipal a décidé d'entreprendre des travaux de restructuration et d'extension importants. Réaliser ces travaux a été une gageure, car ils devaient être exécutés en site occupé, donc en perturbant le moins possible la vie des résidents et en maintenant un service de qualité. Merci à vous tous qui avez permis de remplir ce challenge. Pour y parvenir, nous avons eu la chance d'avoir à nos côtés le cabinet CMOI, et en particulier Cyril COEURU qui a su conduire les entreprises, lesquelles dans leur ensemble ont joué le jeu avec compétence et respects des plannings.

Le deal initial était : « les repas de Noël 2018 devront être servis dans le nouvel équipement ». Pari tenu, puisque le premier repas a été servi le 21 décembre, le Père Noël avant l'heure.

### **L'agriculture et Saint-Méloir des Ondes :**

C'est notre histoire, l'agriculture fait partie de notre ADN communal. Mes deux prédécesseurs, qui m'ont initié à ma mission de Maire, me l'ont inculqué.

Lorsque Richard FONTAINE est venu nous solliciter afin d'organiser le comice agricole sur notre territoire, quel plaisir d'y répondre favorablement, et en plus sur le lieu enchanteur de Porcon, une des vitrines de la commune, en bordure de la Baie du Mont Saint-Michel. Que du bonheur ! La fête a été réussie, les nombreuses personnalités présentes en atteste. Bravo à vous les jeunes agriculteurs, pour votre investissement au service de votre belle profession.

### **Les logements sociaux sur la commune.**

Le sujet mérite quelques explications. Jusqu'en 2008, Saint-Méloir des Ondes avait peu de demandeurs et les logements sociaux représentaient alors environ 5% du parc construit.

Lorsque la population a passé le cap des 3 500 habitants, subitement il fallait qu'ils représentent 25% du parc et il fallait rattraper le retard. Autant dire mission purement impossible, de plus, qui va à l'encontre de notre volonté de créer une réelle mixité sociale.

Nous avons rencontré les services de l'Etat et les sous-préfets successifs à de nombreuses reprises. Tous nous entendent, mais nous précisent : « La loi est la loi. Si vous ne répondez pas à vos obligations, vous serez redevable d'une amende ». Elle fut de 28 000€ en 2018. Lors de notre dernière rencontre avec les services de l'Etat et Saint-Malo Agglomération, l'effort fait par la commune depuis plusieurs années a été reconnu et compte tenu du programme de construction prévu, nous gardons espoir de ne pas avoir une nouvelle amende en 2019.

Je précise que cette condition n'est imposée qu'aux agglomérations de plus de 80 000 habitants (*Dinard, Dol, Pleurtuit n'ont pas cette contrainte.*) Où est la justice dans cette loi ? J'ai proposé à l'Agglomération que lors du futur Plan Local de l'Habitat, le nombre de logements sociaux soit mutualisé sur l'ensemble du territoire et ai sollicité Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Malo et le directeur de la DDTM afin d'étudier cette possibilité. Nous sommes en attente de réponse. Le bureau communautaire n'est défavorable à cette proposition.

Une petite note d'exotisme en 2018 : ce fut la venue d'un groupe des **Folklores du monde**. C'est l'Algérie qui a animé nos rues et notre EHPAD, avant de donner leur spectacle le soir à la salle des fêtes.

Autre fait marquant, mais un symbole fort : le **11 novembre**, nous célébrions l'armistice du 11 Novembre 1918. Gardons cette image des représentants des associations des anciens combattants, des enfants de nos deux écoles, du conseil Municipal des enfants récemment élu, qui dans une même ferveur, ont entonné ensemble la Marseillaise.

## **Parlons de l'avenir.**

### **Saint-Méloir des Ondes, son agriculture et son urbanisme.**

Notre commune revendique fièrement sa situation au cœur de la zone légumière du bassin malouin. C'est une chance, mais également et surtout un devoir pour la commune, pour les communes de notre bassin, de rester vigilant sur la protection des terres agricole. En étroite collaboration avec la coopérative « Terres de Saint-Malo » et les agriculteurs de la commune, nous avons élaboré notre PLU dans ce sens. La collaboration avec Terres de Saint-Malo ne s'est pas limitée à l'élaboration du PLU. Depuis de nombreuses années, nous échangeons sur le souhait de transfert du site du Ménage vers la Gouesnière. Afin de valoriser au mieux ces terrains, ils ont été classés en zone constructible au PLU. Cette valorisation a été un apport important pour la reconstruction du nouveau site.

### **Un mot de l'ostréiculture, autre secteur économique important.**

Notre zone conchylicole, située au Nielles, participe largement à la production des huîtres du bassin. Depuis un an, en étroite collaboration avec les professionnels, nous avons en projet d'établir une charte qualité, avec pour objectif de valoriser le site. Des rencontres ont eu lieu en présence de Mme QUERRIEN, représentante des professionnels, des services de l'Etat, de l'ABF. Le projet avance.

Autre action au moment des fêtes, nous avons rencontré les professionnels, les services de l'Etat, les services vétérinaires, le commandant de gendarmerie AUBRY afin d'apporter une réponse au besoin de stationnement, devenu anarchique, des saisonniers pendant les périodes des fêtes. Une réponse a été apportée, il faut bien le dire grâce à la bonne volonté de Monsieur HARDOUIN, Maire de HIREL, qui a mis son aire de camping-cars gratuitement à disposition. De plus, je veux remercier le commandant AUBRY d'avoir déployé les DSI de réserve pour assurer la sécurité des bassins durant les fêtes.

### **L'artisanat.**

Concernant **la zone artisanale** de la Haute Madeleine, Monsieur CHARPY, représentant Mr Claude RENOULT, ne manquera pas de faire le point sur cette zone et sur l'engagement pris par le Président de Saint-Malo Agglomération, lors de l'inauguration des entrées de bourg au mois de juin, quant à l'extension attendue.

### **Le commerce.**

Quelle satisfaction de voir d'anciens pas de porte revivre. Les services de soins et de santé se développent. Hier soir, nous étions invités au pot de départ du Docteur FROC, que je remercie pour son dévouement auprès des malades et des Méloriens, et au pot d'accueil du Docteur COLLET qui la remplace. Bienvenue à lui. En aparté, cette rencontre nous a aussi permis de constater le nombre et la jeunesse de nos professionnels du soin ; c'est une chance pour Saint-Méloir des Ondes.

Avant de parler de l'agglomération, quelques mots sur un autre point souvent passé inaperçu, mais cependant de la plus grande importance. Notre chère commune fait partie d'un vaste territoire classé **au patrimoine mondial** de l'UNESCO. C'est un sujet souvent ignoré dont je souhaite vous entretenir très rapidement. **Le Mont Saint-Michel et sa baie** sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979. À l'initiative de l'Etat, il nous a été proposé de construire une forme de charte, dont le but sera de valoriser cette appartenance sur l'ensemble de la Baie. Saint-Malo Agglomération a proposé qu'avec Pierre Yves MAHIEU, Maire de Cancale, Nicole SIMON, Maire de La Fresnais, ensemble, nous représentions les communes de notre territoire dans cette instance interdépartementale qui va de CAROLE dans la Manche, à CANCALE pour le secteur côtier, de MORTAIN à la VILLE ES NONAIS pour l'intérieur.

Le travail avec nos amis normands a été très enrichissant, et nous proposerons cette charte à l'Etat, via Madame la Préfète de la Manche. Ce travail devait être réalisé avant la fin de l'année, mais les événements récents ont fait que les représentants de l'Etat ont dû gérer d'autres contraintes. Ce dossier est selon nous d'une grande importance pour les communes concernées. Elles pourront revendiquer leur appartenance au patrimoine mondial de l'UNESCO ; nous pourrons faire profiter l'ensemble du territoire de cette belle enseigne recherchée de tous. Il s'agit d'un atout majeur pour le développement touristique dans le cadre de la destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel, et spécifiquement sur notre territoire par le biais de la SPL tourisme que préside notre collègue, Dominique DELAPORTBARÉ. Pour notre commune, ce sera l'opportunité de la création d'un belvédère surplombant la Baie aux Portes Rouges.

### **SAINT- MALO AGGLOMERATION, notre Agglomération.**

Notre agglomération prend de plus en plus de compétences. Cette année, la prise de compétence « **assainissement et eaux pluviales** » a permis que soit pris le relais de la commune dans les travaux du Vaulérault à la Coudre, et la fin des réseaux sur le domaine ROBIN. Nous savons qu'un tel transfert n'est pas simple, qu'il a fallu mettre en place une structure et des équipes.

Le **PAE (Point Accueil Emploi)** a étendu son champ de services à la commune de PLERGUER. Dans la période actuelle où le besoin d'écoute est essentiel, Madame BAILLON remplit ce rôle à merveille. Ce matin, ce sont six personnes, venues de différentes communes, qui se sont présentées à sa permanence en Mairie.

Saint-Malo Agglomération, c'est aussi la construction du **centre aqualudique**, grand pari sur l'avenir. Elus et services y mettent toute leur énergie afin que les délais d'ouverture soient respectés.

Nouvelle prise de compétence communautaire également : les **relais d'assistants maternels**, lieux d'échange et d'information pour les professionnels de la petite enfance.

Et je n'oublie pas le **TRANSPORT PUBLIC** et les services de BUS. Il se trouve que j'ai la responsabilité de cette compétence à l'Agglomération et ne pas en parler ici serait assurément une erreur. Mais si je dois évoquer cette compétence, je suis aussi contraint à une réserve certaine, car nous sommes actuellement en cours étude de la future délégation de service public des transports. Cependant, je peux affirmer à tous que notre volonté est d'offrir un service de transport public sur l'ensemble du territoire, sur les secteurs urbains et périurbains. Notre mission devra veiller au service rendu, au service utile et bien évidemment aux deniers publics. C'est un domaine où participent activement à mes côtés, les élus qui auront à arbitrer et à prendre les décisions. Je veux aussi souligner l'importance des services de l'agglomération, du service transport en particulier. Ils ont largement participé à l'élaboration du cahier des charges et apporté toute leur connaissance technique sur ce dossier.

Je ne terminerai pas ce thème sur l'agglomération, sans réaffirmer mon attachement à la structure intercommunale. Il y a de très nombreux domaines qu'il n'est plus possible de réaliser à l'échelon de la commune, car nous les faisons mieux ensemble. Mais, sujet largement évoqué, revendiqué lors du congrès des Maires de France en novembre, « la commune doit rester le lieu où se prennent les décisions qui la concernent. La commune est la plus à même de connaître les besoins qui sont les siens ; la commune doit rester le lieu d'écoute, de transmission, de décision pour ce qui concerne son avenir et les besoins de sa population. » Cette revendication, cette crainte a semble-t-il été entendue, mais nous seront vigilants. Une des conditions restantes : « il faudra que les moyens financiers d'exister soient maintenus aux communes. »

### **En 2019, pour Saint-Méloir des Ondes.**

Ce sera la finition des aménagements extérieurs de l'EHPAD.

Ce sera aussi l'aménagement de l'espace paysager du rond-point du Vaupinel. Le groupe de travail se réunit la semaine prochaine en compagnie de Karine Norris, architecte paysagiste. Il faut que cela soit une des vitrines de notre commune

A partir du printemps, commencera la réalisation de l'aménagement de la rue de la Main d'Argent, avec un effacement des réseaux jusqu'à Bel Event. Les pré-études seront présentées au conseil municipal lors de la prochaine séance.

Nous entreprendrons également un effacement des réseaux et des réfections d'éclairage public rue du Petit Chêne, rue de la Fontaine, rue du Puit Auray et des études pour le lotissement de la Ville Auffray.

Enfin, avec le Conseil Départemental et le SDE , débiteront des études de voirie et des études d'effacement de réseaux pour la rue de Radegonde.

Le budget habituel sera consacré aux travaux de voirie hors agglomération.

**Les écoles.** Nos deux écoles se portent bien. Concernant l'école publique communale, nous veillons, avec l'inspection académique et la directrice, à toujours répondre aux besoins, en effectuant régulièrement les travaux de mises aux normes obligatoires qui sont de notre responsabilité ainsi que les travaux qui améliorent le confort des élèves et des enseignants. Une réunion réunissant tous les partenaires est prévue courant janvier afin d'étudier le programme 2019.

L'ensemble des projets 2019 sera réalisé **sans avoir à augmenter les taux d'imposition** communaux. C'est la volonté du conseil Municipal et nous nous y tiendrons.

En conclusion, Saint-Méloir des Ondes est une commune attractive. Pour preuve les nombreuses familles qui font le choix de venir s'y installer.

Certes, les réalisations, équipements, aménagements mis en œuvre par le Conseil Municipal y ont leur part. Cependant, je le répète à chaque occasion qui m'est donnée, cette attractivité est due également à l'ensemble de celles et ceux qui, là où ils se trouvent, font vivre notre commune et ses équipements. Je veux parler des responsables et bénévoles dans les associations, des directeurs et enseignants dans nos écoles, des professionnels de santé, des entreprises et artisans, commerçants, de l'ensemble des agents municipaux, en un mot **à toutes celles et ceux qui font qu'à Saint-Méloir des Ondes, il fait bon vivre.** Avec le Conseil Municipal, je les remercie très sincèrement.

Pour mon compte, je veux dire un merci particulier à mon équipe du Conseil Municipal qui participe activement tout au long de l'année aux commissions et groupes de travail ; dire merci aux Maires adjoints que je sollicite continuellement et qui répondent toujours présents : Odile CASU, 1ère adjointe en charge de l'action sociale, Yves BOULEUC, pour les finances, le personnel et les technologies, Marylène DUFAIX pour la culture et les écoles, René LABBE, pour l'urbanisme et les aménagements, Soizick HEMON pour la vie associative et les illuminations du centre, Yvonnick DUVAL pour les travaux. Merci l'équipe du CCAS. Merci aux équipes des agents pilotées par Madame LE MENER, directrice des services, avec clairvoyance, compétence et efficacité. Merci aux responsables des services, Laurent COINDRE pour le restaurant scolaire-garderie, Vincent LEROUX, directeur de l'EHPAD, Lucie GODEAU, responsable de la Médiathèque, Philippe DEMONCHY pour le service Technique, et leurs agents qui, avec eux, mettent en œuvre les décisions du Conseil Municipal.

Merci à nos conjoints, aux personnes qui nous accompagnent, à nos familles qui nous soutiennent dans nos missions au jour le jour au service de la commune, des Méloriens, au service de l'agglomération.

S'il m'a été agréable de présenter bilan et perspectives pour notre commune, moi-même et mon équipe nous le devons à tous.

**Bonne année 2019 à tous et à vos familles.**